



**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE**

**OBJET :**

**Programme prévisionnel de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du département du Lot (RNNIG Lot) pour l'année 2024**

**DATE DE LA CONVOCATION**

28 septembre 2023

**DATE D'AFFICHAGE**

28 septembre 2023

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 41

Votants : 58

Voix : 134

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle de l'Horloge à Gramat, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme N. GINESTET, Conseillère Départementale  
 Mme. C. MARLAS, Conseillère Départementale  
 M. A. TERLIZZI, Conseiller Départemental  
 Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac  
 M. C. PROENÇA, Président de CAUVALDOR  
 Mme I. CEPEDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac  
 M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beaugard  
 M. P. WAWRZYNIÉC, représentant de la Commune de Bellefont-la-Rauze  
 Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi  
 M. G. DEBART, représentant de la Commune de Bio  
 M. J.F. VASILJEVIC, représentant de la Commune de Blars  
 M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac  
 M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc  
 Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières  
 M ; C. CONQUET, représentant de la Commune de Cremps  
 M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare  
 M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac  
 Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat  
 Mme A. POUJADE, représentante de la Communes de Grèzes  
 Mme M. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade  
 M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque  
 M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière  
 M. G. DUBOIS, représentant de la Commune de Larnagol  
 M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse  
 M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers  
 M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy  
 M. J. COLDEFY, Maire de Livernon  
 M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour  
 Mme C. MEY-FAU, Maire de Miers  
 M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac  
 Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes  
 Mme D. ROQUES, représentante de la Commune de Reyrevignes  
 Mme D. LENFANT, Maire de Rocamadour  
 M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels  
 Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers  
 M. D. CONTE, Maire de Saint-Jean-de-Laur  
 Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon  
 M. B. FAURE, représentant de la Commune de Saint-Sulpice  
 Mme M. CASSIER, représentante de la Commune de Soulomès  
 M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes  
 M. B. GOURAUD, Maire de Vaylats

### **ÉTAIENT EXCUSÉS**

Mme la Préfète du Lot  
Mme la Sous-Préfète de Gourdon  
M. S. BERARD, Conseiller Régional  
M. V. LABARTHE, Conseiller Régional, donne pouvoir à Mme C. MARLAS  
M. P. GARRIGUES, Conseiller Régional, donne pouvoir M. M. ORTALO  
Mme M. PIQUE, Conseillère Régionale, donne pouvoir à M. G. BOUCHER  
Mme G. LASFARGUES, Conseillère Départementale, donne pouvoir à M. F. RATIE  
M. F. DECREMPS, Conseiller Départemental, donne pouvoir à Mme B. GABIOT  
M. P. LEWICKI, Conseiller Départemental, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI  
Mme A. VACOSSIN, Conseillère Départementale, donne pouvoir à M. J. COLDEFY  
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon, donne pouvoir à M. G. CONQUET  
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes, donne pouvoir à Mme D. LENFANT  
M. J.C. SAUVIER, Président de la Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. B. GOURAUD  
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à Mme N. MASBOU  
M. F. REYMANN, Maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme M. FERMY  
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès, donne pouvoir à M. L. BARDON-BILLET  
Mme A. MARLOIS, représentante de la Commune de Saillac, donne pouvoir à Mme D. POIRIER  
M. E. DUBARRY, représentant de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. FILHOL  
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET  
Mme K. THIRY, représentante de la commune de St Martin-Labouval, donne pouvoir à M. G. DUBOIS  
Mme A. DELPECH, représentante de la Commune de Cabrerets  
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac  
Mme A. WALLE, Maire d'Escamps  
M. H. GRATIAS, Maire de Durbans  
M. C. BONNET, représentant de la Chambre d'Agriculture du Lot

### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. P. MC NAB, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers  
M. B. JOSEPH, DDT du Lot  
M. A. AFFRAIX, Département du Lot  
Mme C. PAGES, Région Occitanie  
Mme S. FAUCON, représentante de la Commune de Loze, Commune associée  
M. V. COUSI, Maire de Caylus, Commune associée  
M. JC ROMANO, Maire de Mouillac, Commune associée  
Mme F. SPRANGERS, représentante de la Commune d'Arcambal, Commune associée  
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi  
M. N. BRUNET, Directeur du Parc naturel régional  
Mme A. GIROU, Directrice-Adjointe du Parc naturel régional  
Mme C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional  
M. F. DAVAL, chargé de mission technologies et ressources du Parc naturel régional

## 1- Contexte

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que l'Etat a désigné le Parc des Causses du Quercy comme gestionnaire de la RNNIG du Lot en 2016. Cette dernière concerne 21 communes dont 20 situées dans le périmètre du Parc (Bach, Beauregard, Bouziès, Cabrerets, Cajarc, Calvignac, Cénevières, Concots, Crégols, Escamps, Larnagol, Limogne-en-Quercy, Puyjourdes, Saillac, Saint-Chels, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Jean-de-Laur, Saint-Martin-Labouval, Varaire et Vaylats) et Crayssac, hors Parc.

Les deux principaux types de sites de la Réserve sont les phosphatières fossilifères et le gisement ichnologique de Crayssac ou « Plage aux ptérosaures ».

En 2020, le préfet a validé le 1<sup>er</sup> plan de gestion, établi pour une durée de 5 ans, qui identifie 8 enjeux paléontologiques, géologiques et paysagers. Chaque année, le gestionnaire propose un programme d'actions qui sera ensuite validé par le Comité consultatif de la Réserve puis les services préfectoraux.

## 2- Financement

En 2023, l'Etat a apporté une dotation globale de 183 601 €. Le Parc apporte un autofinancement annuel à hauteur de 10 000 €. Le budget global, comprenant les frais de fonctionnement et d'action, s'élève à 193 601 €.

Sur cette base, le budget 2024 se divise en 155 700 € de frais de fonctionnement (salaires, charges de structure) et de 37 901 € de dépenses liées aux actions. L'ensemble des dépenses atteint 193 601€, que l'Etat finance à hauteur de 183 601 € et que le Parc autofinance à hauteur de 10 000 €.

Le programme d'actions 2024 tient compte à la fois de l'ingénierie nécessaire à l'animation de la RNN et des programmes pluriannuels en cours à poursuivre.

**Le Comité syndical valide le programme d'actions 2024 de la RNNIG ci-joint, autorise la Présidente à déposer ce programme d'actions auprès de l'autorité de gestion et à signer l'ensemble des documents et conventions financières nécessaires.**

La Présidente  
Catherine MARLAS

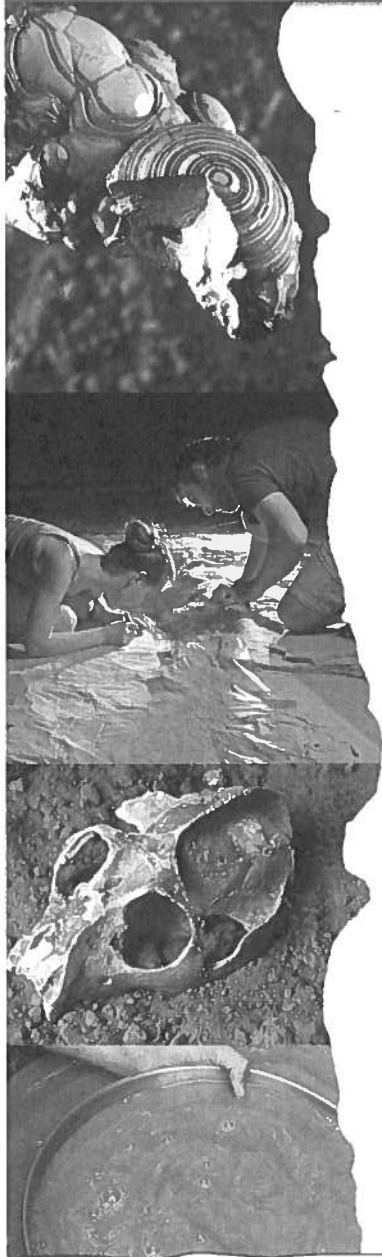




Réserve Naturelle Géologique  
**LOT**

## PROGRAMME D' ACTIONS 2024

Réserve naturelle nationale  
d'intérêt géologique du Lot



Parc  
naturel  
régional  
des Causses  
du Quercy



**unesco**  
Géoparc mondial

## Les grandes lignes d'intervention et priorités proposées par le gestionnaire en 2024

Les opérations envisagées s'inscrivent dans le plan de gestion 2020/2024 et sont en conséquence rattachées aux fiches actions correspondantes [RNNIG Lot (2020) Plan de gestion de la Réserve naturelle d'intérêt géologique du Lot – 2020-2024, Volume 3, 105p.]. La plupart d'entre-elles prolongent des programmes déjà initiés les années précédentes.

Le financement de l'ensemble s'inscrit dans le cadre d'une dotation de l'Etat analogue à celle attribuée à la RNNIG en 2023, à savoir 183 601 €.

### 1. Moyens humains (coût 155 700 €)

A des degrés divers, toutes les opérations répertoriées dans le plan d'action impliquent le personnel du Parc naturel régional attaché à la Réserve :

- ⇒ le Conservateur pour 205 jours sur l'année ;
- ⇒ le Chargé de mission pour 205 jours sur l'année ;
- ⇒ l'Animatrice Nature pour 205 jours annuels ;
- ⇒ les autres agents du Parc (responsable administrative, SIGiste, chargé(e)s de mission éducation / communication / tourisme / Géoparc, Directeur) pour un total de 100 jours sur l'année.

### 2. Management et soutien (coût : 501 €)

- **Fiche action MS12 - Acquérir, entretenir et renouveler le matériel nécessaire au bon déroulement des opérations (coût 501€)**

Pour la mise en place de certaines actions ainsi que pour la gestion courante de la RN, il est nécessaire d'investir dans l'acquisition, l'entretien, voire le renouvellement de matériel destiné, soit à la surveillance des sites, soit à la gestion des collections paléontologiques, soit au fonctionnement courant de la RN.

### 3. Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (coût : 5 000 €)

- **Fiche action EI06 – Contrôler et limiter la dégradation des niveaux à Ichnites (coût : 5000 €)**

Le bâtiment érigé sur le site ichnologique de Crayssac ne protège pas l'ensemble des empreintes découvertes pendant la période de fouilles. Deux zones notamment nommées « Dancing 1 et 2 » présentent de multiples empreintes à protéger. Un chantier de recouvrement des deux zones est prévu pour l'année 2024. Une sauvegarde numérique par photogrammétrie 3D devra être réalisée avant le recouvrement des deux zones, demandé dans l'arrêté préfectoral autorisant les travaux.

### 4. Interventions sur le patrimoine naturel (coût : 1050 €)

- **Fiche action IP01 – Organiser des opérations de nettoyage, 5<sup>ème</sup> année (coût : 1 050 €)**

Les abandons de déchets sont fréquents dans les phosphatières, ainsi que des dégradations sous forme d'inscriptions ou de graffitis sur certaines coupes géologiques de référence. La Réserve organise ainsi chaque année des chantiers de dépollution. Un chantier de dépollution est prévu pour l'année 2024 en collaboration avec le CDS 46 afin de nettoyer une phosphatière de la Réserve. Un chantier participatif sera aussi mis en place sur la coupe du Pech Affamat afin de nettoyer les inscriptions et graffitis présents sur la paroi rocheuse.

## 5. Participation à la recherche (coût : 3 500 €)

- **Fiche action PR01 – S’associer aux programmes de recherches paléontologiques et géologiques (coût : 3 500 €)**

Sur le gisement ichnologique de la Plage aux ptérosaures, la finalisation à l’horizon 2024 de l’indexation des collections et d’une monographie scientifique est actée dans la convention quadripartite concernant ce site. Dans ce but, et pour une durée de 4 ans, une somme de 2 500 € a été allouée annuellement à l’association Paleoquitania et qui sera versée à la fin de ce travail.

Des fouilles estivales dans les phosphatières sont prévues pour l’année 2024 dans le cadre de l’ANR ENLIVEN. Ces fouilles sont coorganisées par la Réserve et par l’Association des phosphatières du Quercy. Le renouvellement du matériel de fouilles (tamis, pinces, big-bags) est prévu dans cette action, ainsi que des frais de logistique pour les deux semaines de fouilles.

## 6. Prestations d’accueil et d’animation (coût : 2 750 €)

- **Fiche action PA02 – Organiser des animations spécifiques sur la RN auprès du grand public et des élus, 4<sup>ème</sup> année (coût : 500 €)**

Chaque année, sur des sites différents, le gestionnaire convie pour une journée les représentants des 21 communes et 3 intercommunalités concernées par la RNN pour un éducteur couplé avec un temps de travail et d’échanges. Des exemples concrets de terrain permettent d’illustrer la démarche suivie dans le plan de gestion, de comprendre comment les actions programmées répondent aux menaces qui pèsent sur ce patrimoine géologique exceptionnel ou de découvrir les résultats des actions réalisées.

- **Fiche action MS04 – Organiser et participer aux réunions des instances de gouvernance de la RN (coût : 250 €)**

Chaque année la réserve participe à l’organisation du comité consultatif qui évalue le suivi du plan de gestion, et du conseil scientifique de la Réserve qui apporte son expertise scientifique auprès du gestionnaire. La somme envisagée correspond aux frais d’organisation du CS pris en charge par la Réserve.

- **Co-organisation du congrès APF 2024 à Montauban (coût : 2 000 €)**

Le congrès annuel de l’Association de Paléontologie Francophone est un moment d’échange important au sein de la communauté paléontologique Française. Chaque année, le congrès est organisé sur un territoire différent, permettant de mettre à l’honneur le patrimoine paléontologique local via des présentations et des excursions. Cette année, le congrès se déroulera à Montauban, la Réserve organisera l’excursion de ce congrès, pour présenter le patrimoine paléontologique des phosphatières du Quercy et du site ichnologique de Crayssac.

## 7. Création de supports de communication et pédagogie (coût : 19 500 €)

- **Fiche action CC01 – Concevoir et réaliser des animations auprès des publics scolaires, 4<sup>ème</sup> année (coût : 2 000€)**

La sensibilisation des scolaires à la préservation du patrimoine naturel est essentielle. Des animations pédagogiques à destination du public scolaire, et particulièrement des écoles du territoire du Parc, contribueront à l’appropriation de ces sites et de leurs enjeux sur le long terme. Ces animations sont construites en concertation avec les gestionnaires de 2 sites de visites. Il s’agit :

- de **concevoir** des animations sur le thème de la paléontologie ou de la géologie pour le public scolaire : primaires, collèges et lycées. Cela peut être sous la forme d’animations ponctuelles sur un thème précis

proposé par le gestionnaire de la RNN ou les écoles, ou sous la forme de parcours pédagogiques sur une année scolaire (plusieurs animations). Cette conception est collective.

- de **réaliser** ces animations en partenariat avec les gestionnaires des 2 sites de visite ou d'autres intervenants, sous forme de prestations, et en aidant financièrement les établissements participants.

- **Fiche action CC02 – Développer et diffuser des supports de communication (coût : 8 500 €)**

La RNN Lot dispose maintenant de plusieurs supports de communication : expositions itinérantes, livret de la collection « Découvrir... », nouveau flyer. Néanmoins nos interactions avec les habitants du territoire montrent encore une grande confusion entre la RNN, les sites de visites (Plage aux ptérosaures, Phosphatières du Cloup d'Aural) et le Géoparc mondial UNESCO. La Réserve doit donc continuer ses efforts de communication pour se faire connaître, et mieux faire connaître ses missions. La réalisation d'une vidéo de présentation de la Réserve est planifiée dans le plan de gestion de la Réserve.

- **Fiche action CC04 – Création d'une boucle d'earth cache (coût : 1000 €)**

Une EarthCache est un endroit spécial que l'on peut visiter pour en apprendre davantage sur une caractéristique unique du patrimoine géologique. Les « EarthCache » permettent de renseigner les touristes et randonneurs sur l'origine et les caractéristiques des processus géologiques de la formation qu'ils sont en train d'observer. Il s'agit de créer plusieurs « EarthCache » sur des boucles de randonnées en utilisant des chemins existants et en prévoyant des points d'intérêts géologiques et paléontologiques au niveau des sites du territoire.

- **Fiche action CC07 – Décliner l'exposition « le bestiaire des phosphatières » en un livret (coût : 8 000 €)**

Dans le cadre de sa programmation en lien avec le Géoparc, le Parc déploie une exposition itinérante en plein air, installée au cœur des villages du Parc ou sur d'autres lieux (Cloup d'Aural, etc). Cette exposition présente au public la diversité de la faune des Causses du Quercy du temps du remplissage des phosphatières. Présentée comme un "bestiaire", cette exposition présente ces espèces inconnues du grand public. L'objet de cette fiche action est de décliner cette exposition en livret des "Animaux disparus des phosphatières", dans lequel seraient identifiées et décrites les espèces illustrées dans l'exposition.

## **8. Education et sensibilisation au patrimoine naturel de la Réserve (coût : 4000 €)**

- **Fiche action PA01 – Sensibiliser les habitants et usagers du territoire (coût : 2 000 €)**

Il s'agit de développer les diverses actions initiées en 2021 et 2022 par l'Animatrice nature en direction des élus, des habitants et usagers du territoire et des scolaires. Afin d'améliorer la communication de la Réserve envers les propriétaires des parcelles, une lettre d'information papier sera mise en place afin de renseigner ces derniers sur les actions réalisées au cours de l'année.

- **Fiche action CI02 – Intégrer les sites de la Réserve dans le réseau des géosites du PNR Causses du Quercy (coût : 2000 €)**

Plusieurs sites de la Réserve sont intégrés au sein du réseau des géosites du Parc naturel régional et Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy, tels que les phosphatières des Tempories ou du Cloup d'Aural. La coupe de Calvignac a intégré ce réseau au début du plan de gestion de la Réserve et bénéficie d'un ensemble de panneaux d'explications à destination du public. Un entretien des panneaux s'avère nécessaire, ainsi que l'ajout de panneaux à but pédagogique.

## RNN Géologique du Lot Budget et programme d'action 2024

Dépenses	
Fonctionnement	
<b>Charges du Personnel</b>	
Conservateur	42800
Chargé de Mission	42800
Animatrice Nature	38100
Gestion administrative et financière	10000
Coordination	10000
<b>Charge de Structure</b>	<b>12000</b>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>155700</b>
Actions	
<b>Management et soutien</b>	
Fiche action MS12 - Acquérir, entretenir et renouveler le matériel nécessaire au bon déroulement des opérations	501
<b>Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel</b>	
Fiche action EI06 - Contrôler et limiter la dégradation des niveaux à ichnites : relevés 3D Plage ptérosaures	5000
<b>Intervention sur le patrimoine naturel</b>	
Fiche action IP01 - Organiser des opérations de nettoyage (5eme année)	1050
<b>Participation à la recherche</b>	
Fiche action PR01 - S'associer aux programmes de recherches paléontologiques et géologiques : Monographie Plage aux ptérosaures (4eme année)	2500
Fiche action PR01 – S'associer aux programmes de recherches paléontologiques et géologiques : Participation aux fouilles estivales des phosphatières	1000
<b>Prestation d'accueil et d'animation</b>	
Fiche action PA02 - Organiser des animations spécifiques sur la RN auprès du grand public et des élus : organisation d'un éducteur RNN pour les élus	500
Fiche action MS04 - Organiser et participer aux réunions des instances de gouvernance de la RN	250
Co-Organisation du congrès APF 2024 de Montauban.	2000



<b>Création de support de communication et de pédagogie</b>	
<b>Fiche action CC01</b> - Concevoir et réaliser des animations auprès des publics scolaires	<b>2000</b>
Création graphique support pour visite paléontologique des phosphatières	
<b>Fiche action CC02</b> - Concevoir et diffuser des supports de communication	<b>8500</b>
Réalisation d'une vidéo de présentation de la Réserve	
<b>Fiche action CC07</b> - Décliner l'exposition "Le bestiaire des phosphatières" en livret	<b>8000</b>
<b>Fiche action CC04</b> - Création de boucle d'earth cache	<b>1000</b>
<b>Education et sensibilisation au patrimoine naturel de la Réserve</b>	
<b>Fiche action PA01</b> - Sensibiliser les habitants et les usagers du territoire	<b>2000</b>
<b>Fiche action CI02</b> - Intégrer la RN dans le réseau de géosites du PNR Causses du Quercy	<b>2000</b>
<b>Autres</b>	
<b>Fiche action MS13</b> - Formation permanente personnel	<b>1000</b>
<b>Fiche action MS15</b> - Frais déplacement rencontres et congrès	<b>600</b>
<b>Total Actions</b>	<b>37901</b>
<b>Total dépenses 2023</b>	<b>193601</b>
Recettes	
<b>Etat</b>	<b>183601</b>
<b>Parc</b>	<b>10000</b>
<b>Total recettes 2023</b>	<b>193601</b>

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : programme prévisionnel RNN 2024

---

Date de transmission de l'acte : 20/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2023

---

Numéro de l'acte : CS-12-012 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 046-254603392-20231215-CS-12-012-DE

---

Date de décision : 15/12/2023

Acte transmis par : Catherine BALMETTE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement